

***PROJET DECENTRALISATION ET GOUVERNANCE DES FONDS  
SCOLAIRES DANS LES REGIONS DU CENTRE ET DE L'OUEST  
CAMEROUN – PROJET  
«NOTRE ARGENT, NOTRE RESPONSABILITE»***

**ÉTUDE SUR LA MOBILISATION ET LA GESTION DES  
FONDS SCOLAIRES DANS UN CONTEXTE DE  
DÉCENTRALISATION**

# Termes De Référence

## TDR

## I) PRESENTATION DU PROJET

### 1. Contexte et justification

L'éducation constitue un droit fondamental/Constitutionnel reconnu au Cameroun. Ainsi, en vue d'assurer l'accès à une éducation de base de qualité, voire gratuite à ses citoyens, le gouvernement camerounais a concrétisé dans ce secteur un système de gestion **décentralisé**. En effet, il est généralement admis qu'une décentralisation adéquate comporte des bénéfices, dont une meilleure gestion des ressources locales. Par l'adoption de multiples textes juridiques (*loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004, décret n° 2010/0247/PM du 26 février 2010, Arrêté n° 2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 décembre 2010*) le gouvernement a transféré ses compétences dans le domaine de l'Education de base aux communes. L'arrêté du 31 décembre 2010 précise à cet effet en son *article 3* que, dans le cadre de l'exercice des compétences à elle transférées, «*la commune assure la continuité de l'offre publique d'éducation ainsi qu'une qualité croissante de ce service public en insistant notamment sur ces principes de gratuité*».

Toutefois, force est de constater que les avantages attendus de cette décentralisation peinent à se matérialiser. En effet, les problèmes qui prévalaient ici en période d'administration centralisée notamment en matière de gestion de fonds scolaires continuent d'exister. Les parents d'élèves regroupés dans les Associations de Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) continuent de supporter et dans des proportions très élevées, la gestion matérielle et financière des établissements primaires publics, aussi bien en zone rurale qu'urbaine. Ainsi selon une étude de *Transparency International*, les parents dépenseraient en moyenne **20 000 FCFA** de frais *illégaux* pour l'éducation d'un enfant au primaire au Cameroun (*Transparency International (TI), 2011, Cartographie des déficits de transparence et d'intégrité dans l'éducation primaire au Cameroun*). Ce montant suffisamment élevé contraste avec le mauvais état des infrastructures en milieu scolaire qui, depuis des années, a connu très peu d'amélioration aussi bien quantitativement que qualitativement. Or, selon une enquête menée par *l'Institut National de la Statistique* dans les établissements primaires du Cameroun en 2010, seulement **16,4%** d'écoles possédaient une bibliothèque. De même, plusieurs établissements ne disposaient pas de source d'eau potable. En outre, seulement **16%** d'écoles disposaient de toilettes modernes. Plus grave, sont les nombreuses dénonciations de détournements de fonds publics enregistrés dans ce secteur.

En effet, d'après *TI*, la corruption dans ce secteur se passe à plusieurs niveaux : relations communes-chefs d'établissements, délégués des APEE- corps enseignants, Inspections, etc. Cette étude révèle par exemple que pour entre autres des raisons de corruption, ***une école sur dix*** reçoit son paquet minimum à temps, que, ***celui-ci est suffisant pour une école sur quatre, et de bonne qualité pour une école sur trois***. De même, les fonds d'APEE sont le plus souvent gérés par les Responsables de ces associations en complicité avec les chefs d'établissements dans un ***mystère total***, source de multiples abus. Les enseignants quant à eux ne cessent d'imposer pour une raison ou pour une autre des sommes (100, 200,....2000 FCFA) que doivent payer régulièrement les élèves tout au long de l'année.

Il en résulte des plaintes constantes venant des parents d'élèves qui ne savent plus en réalité à *qui et comment* demander des comptes. En fait, la décentralisation semble n'avoir pas encore résolu les nombreux problèmes liés à la bonne gouvernance des ressources dans les établissements scolaires publiques. Au contraire, plus que jamais nous sommes dans un contexte où, les différents acteurs demeurent confus pour ce qui est de leurs différentes responsabilités, avec des cadres de concertation et de collaboration (Conseil d'Ecoles, conseils de classe) globalement très peu opérationnels. Les *APE*, cadre par excellence pour la participation des citoyens (parents d'élèves) ont perdu de leur valeur d'antan auprès de leurs membres surtout depuis leur transformation en *APE(E)*. Aussi, elles restent en quête de repères face aux nombreux discours institutionnels en faible adéquation avec la réalité de terrain : *gratuité de l'école primaire, dénonciation de l'immixtion des chefs d'établissements dans le fonctionnement des APEE, etc.*

En fin de compte, la gestion des fonds scolaires demeure inefficace, inefficente et incapable d'améliorer l'état des infrastructures scolaires tant qualitativement que quantitativement. C'est fort de tout ceci que le présent projet est mis en œuvre.

## **2. Objectifs du projet**

### **Objectif global**

Contribuer à une meilleure gouvernance des fonds scolaires dans le secteur de l'éducation de base à l'ère de la décentralisation dans les régions du Centre et de l'Ouest Cameroun.

### **Objectifs spécifiques**

Le projet entend spécifiquement :

1. Contribuer à une meilleure compréhension du système de gestion des ressources matérielles et financières scolaires utilisé par les différents acteurs locaux dans le contexte actuel ;
2. Améliorer les capacités organisationnelles et opérationnelles des Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) ;
3. Renforcer la collaboration entre les APEE et les autres parties prenantes de l'éducation ;
4. Et accroître l'implication des parents dans la gestion des fonds scolaires au travers des actions de plaidoyer et de sensibilisation.

## **3. Partenariat et financement**

Le projet « *Notre argent, notre responsabilité* » est une initiative de Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun conduit en partenariat avec l'association Koffi Annan

Il est conduit grâce au financement de l'Union européenne dans le cadre du **Programme d'Appui à la Société Civile (PASC)**.

## II. OBJET DE L'ETUDE

### 1. Contexte et justification de l'étude

Contexte : La mobilisation et la gestion des fonds scolaires dans les écoles primaires, malgré le processus avancé de décentralisation dans le secteur de l'éducation se caractérise actuellement par une opacité sans précédent. Cette mauvaise gouvernance a pour corollaire le mauvais état et l'insuffisance de ressources matérielles, financières et humaines observées au niveau des écoles primaires publics. Cette situation reste alors fortement décriée par beaucoup d'acteurs, enseignants, syndicats d'enseignants, chefs d'établissements scolaires, responsables administratifs mais surtout les parents d'élèves. De même, le déficit d'informations à ce niveau empêche la prise de décisions pertinentes pour changer et améliorer la gouvernance des fonds scolaires. Le système de mobilisation et de gestion des fonds scolaires actuel reste très opaque et insusceptible de permettre une gestion efficace et efficiente. Aussi le projet va permettre, à travers la réalisation d'une étude situationnelle de faire un état de lieux précis.

Justification : Cette activité vient répondre au déficit d'informations crédibles notamment sur les rôles des différents acteurs (Directeurs d'écoles, enseignants, CTD et parents) dans la mobilisation et la gestion des fonds scolaires dans les APEE. Il s'agit d'une étude dont les résultats permettront sans aucun doute d'aborder la suite du projet de manière sereine. En effet, les données issues de cette étude permettront d'affiner le contenu des actions et des activités prévues dans le projet.

**Objectif général** : De manière générale l'étude vise à évaluer la performance de la mise en œuvre des politiques de décentralisation en matière d'éducation de base et le degré de gouvernance dans la gestion des fonds des écoles primaires au niveau local dans les régions de l'Ouest et du Centre.

#### **Objectifs spécifiques :**

1. Etablir/rappeler les principes de mobilisation et de gestion des fonds scolaires à travers la collecte et l'analyse de tous les textes y relatifs
2. Analyser la mise en œuvre de de la décentralisation en matière d'éducation et son incidence sur les missions et rôles des différentes parties prenantes en matière de gestion de fonds scolaires ;
3. Evaluer la connaissance et le niveau d'appropriation par les parties prenantes, de la réglementation en matière de gestion de fonds scolaires dans un contexte de décentralisation.

L'appréciation du niveau d'effectivité de cette réglementation sera faite par une analyse portant entre autres sur la pertinence des lois en la matière, la connaissance, les capacités d'intervention et la compréhension par les acteurs de ces lois, ainsi que l'applicabilité de ces dernières.

### 2. Résultats Attendus

1. Une note méthodologique de la mission est élaborée ;
2. Les indicateurs de processus et de performance de l'étude sont déterminés ;
3. Les informations de base sur les groupes cibles du projet sont disponibles;
4. Une description de l'état des lieux sur la mobilisation et la gestion des fonds scolaire est effectuée ;
5. Une évaluation des mécanismes ainsi documentés est effectuée
6. Des recommandations pertinentes pour une meilleure gouvernance des fonds scolaires sont formulées

### **3. Champ de l'étude**

L'étude couvre les Régions du Centre et de l'Ouest, respectivement le département du Mfoundi et les départements de la Mifi et du Koung-khi pour les descentes sur le terrain.

L'étude concerne également un volet recherche/traitement documentaire qui se fera au niveau national.

### **4. Période et durée**

La durée proposée pour l'étude est de 40 jours. Elle devra être réalisée durant les mois de Septembre et octobre 2014. Cette période prend en compte les moments prévus pour la préparation de l'enquête/recherche, la réalisation de l'étude, la restitution et la validation du rapport final. Le cabinet /consultant proposera un calendrier indicatif des activités dans son offre technique ; ce calendrier sera validé avec la coordination du projet.

### **5. Livrables**

Au terme de la mission, le consultant/cabinet d'étude devra produire un rapport provisoire qui sera amendé lors d'un atelier de validation. La version finale du rapport devra être disponible cinq (05) jours après l'atelier de validation du rapport provisoire. Toutes les fiches (format/papier) et les fichiers numériques contenant les données collectées durant la mission restent une propriété de NDH Cameroun.

### **6. Profil requis :**

Les consultants recherchés peuvent être indépendants ou affiliés à un cabinet. Ils doivent justifier des expériences/compétences reconnues en matière d'études/recherches, spécifiquement dans le domaine social avec une approche participative et disposant d'une très bonne connaissance du domaine concerné. De façon spécifique, il faudra :

1. Etre titulaire d'un diplôme de fin d'Etudes Supérieures en Economie ou Gestion- Managements de projets ou Sciences sociales ou Politiques
2. Avoir une maîtrise des outils de collecte, de traitement et d'analyse des données
3. Avoir une expérience et compétence prouvées en matière de conduite d'études sociologiques;
4. Avoir une bonne connaissance du système éducatif camerounais et de la décentralisation;
5. Disposer d'excellentes qualités et compétences dans la gestion d'une équipe de travail;

6. Avoir une bonne maîtrise du français ou de l'anglais.

## 7) Soumission des Offres

Le Cabinet d'études ou le consultant devra soumettre une méthodologie assortie d'un chronogramme précis de ses prestations dans son offre technique. Il devra également décrire son équipe de travail et la manière avec laquelle il rendra compte des indicateurs du processus et de performance de l'étude.

En outre, le Consultant /Cabinet devra prendre contact avec les gestionnaires du Projet pour une harmonisation de la compréhension des TDR et de la méthodologie proposée pour l'étude.

Les offres des candidats devront comprendre :

1. Un CV;
2. Une offre technique détaillant la méthodologie proposée et incluant un calendrier indicatif des activités ;
3. Une offre financière, i.e. honoraires journaliers du cabinet/consultant ; et toutes les nécessités de service devant lui permettre de mener à bien ladite étude.

Les offres doivent parvenir en trois (3) exemplaires dont un portant la mention "originale" et les deux (02) autres, la mention "copie" au plus tard le **09 Septembre 2014 à 16 heures** précises à l'adresse suivante :

NDH-Cameroun,  
Montée du Lycée Nkol-Eton, face hôtel meumi  
B.P 4063 Yaoundé  
Tél :(237) 22 01 12 47  
**Email:**ndhcam@yahoo.fr